



Reprise des cours à partir du lundi 1^{er} septembre 2025
BULLETIN D'INSCRIPTION 2025/2026

A remettre au responsable de salle ou à l'animateur du cours avec votre règlement

Mme, Mlle, Mr : Nom.....Prénom.....Date de naissance :
Téléphone :Portable :**Adresse internet**
Adresse : N°.....Rue.....
Ville.....Code postal :

Personne à contacter en cas de problème (Nom et téléphone) :

Aviez-vous une licence G.V. l'an dernier ?

☐ OUI

☐ NON

De septembre 2025 à juin 2026 (licence hors assurance déductible des impôts)

Inscription pour un cours hebdomadaire : 91€ + licence 31€ soit 122,00€/an

Animateur..... jour et horaire.....

Inscription pour 2 cours hebdomadaires : 138€ + licence 31€ soit 169,00€/an

Animateur..... jour et horaire.....

Animateur jour et horaire.....

Inscription pour 3 cours hebdomadaires ou + : 154€ + licence 31€ soit 185,00€/an

Animateur jour et horaire.....

Animateur..... jour et horaire.....

Animateur jour et horaire.....

Animateur..... jour et horaire.....

Animateur..... jour et horaire.....

Animateur..... jour et horaire.....

NOUVELLE SAISON ET DE NOUVEAUX ANIMATEURS

Mode de règlement : chèque bancaire ou CCP à l'ordre exclusif de AGV ESSEY, à régler **dans un délai maximum d'un mois** auprès des animateurs. Les « **chèques vacances** », « **coupons sport** » et « **pass sport** » sont acceptés.

Aucun remboursement ne sera effectué

Certificat médical d'aptitude à la pratique de la GV :

☐ j'ai répondu positivement à une question du questionnaire de santé : je joins un certificat médical à mon règlement

☐ autres cas: j'atteste avoir répondu négativement aux questions du questionnaire de santé.

L'assurance à la pratique de la GV est comprise dans le prix de la licence. Il vous est possible de prendre une assurance complémentaire auprès de la fédération (I.A. sport) ou après de la compagnie de votre choix.

Les statuts de la société sont consultables sur le site de l'association <https://gvesseylesnancy.wordpress.com> .

Les données des adhérents sont utilisés uniquement pour la gestion de la société, l'envoi dématérialisé de la licence et à des fins statistiques non nominatives.

Depuis 2023, l'honorabilité des dirigeants et animateurs bénévoles est vérifiée par le ministère des sports

Les informations sont consultables sur le site de l'association.

A

le

Signature

Partie réservée à la trésorière :

Titulaire du compte.....

Banque.....

N° de chèque.....